

# ASSEMBLEES GENERALES

## District Somme Football

**Vendredi 28 juin 2024**

### Clubs Présents :

500253-S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE / 501016-U.S. ABBEVILLE / 581679-F. C. AILLY VAUCHELLES /  
501119-LA FRATERNELLE AILLY NOYE / 563785-F. C. AILLY SUR SOMME SAMARA / 501071-USOAAAS /536973-U.S.  
ALLONVILLE / 530323-A.C. AMIENS / 552643-AMIENS RIF / 500240-AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL / 500524-  
C.S. AMIENS MONTIERES ETOUVIE / 534402-ESP.S. PIGEONNIER AMIENS / 528073-F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS  
/ 500317-O. AMIENS / 500345-R.C. AMIENS / 615238-STE IMMOBILIERE PICARDE F.C. /  
519788-AM.S. ARREST / 500442-L'AUXILOISE / 563784-ET. S. DES DEUX VALLEES / 536000-O. BELLOY S/SOMME /  
500872-STE EDUC.PHYS. BLANGY BOUTTENCOU / 524241-F.C. BLANGY TRONVILLE / 546152-U.S. BOUILLANCOURT  
EN SERY / 524022-A.S. INTERCOMMUNALE BOUTTENCOU / 511385-ENT.S. CAGNY / 553241-CANDAS ABC2F /  
541579-U.S. CARTIGNY-BUIRE / 549637-A.S. CERISY / 500949-AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES / 501143-ET.S.  
CHEPY / 500318-U.S. CORBIE / 501063-U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI /  
581404-C. S. A. DE DOULLENS / 500299-R.C. DOULLENS / 548464-F. DREUILLOIS / 525939-O. EAUCOURT /  
525591-FOY.RUR. ENGLEBELMER / 520798-U.S. FLESSELLES / 500922-S.C. FLIXECOURT / 560720-SPORTING CLUB  
FOUILLOY / 550290-U. S. NIBAS FRESSENEVILLE / 500925-U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN / 512397-A.S. GAMACHES /  
531113-A.S. GAPENNES / 525647-A.S. GLISY / 550933-F.C. GRAND LAVIERS / 535351-F.C. GROUCHES LUCHUEL /  
500937-HALLENCOURT A.C. / 500862-U.S. HAM / 530316-U.S. HANGEST EN SANTERRE / 532738-A.S. HAUTVILLERS  
OUVILLE / 590562-HEUDICOURT A. S. / 550546-A. S. FOOTBALL HOMBLEUX / 544261-O. LE HAMEL / 542780-ENT.  
LE TITRE-SAILLY FLIBEAUCOUR / 553719-AVENIR DE L'ETOILE / 520252-ET.S. LICOURT / 501051-U.S. LIGNIERES  
CHATELAIN / 500887-E.S. CHEMINOTS LONGUEAU / 519183-A.S. MAISNIERES / 501304-U.S. MARCELCAVE /  
519694-F.C. MAREUIL CAUBERT HUCHENNEVILLE / 546388-MERICOURT L'ABBE U.S. / 582693-J.S. DE MIANNAY  
MOYENNEVILLE LAMBERCOURT / 531915-FOY.RUR. MILLENCOURT EN PONTHEU / 544889-O. DE MONCHY-  
LAGACHE / 500526-MONTDIDIER A.C. / 552164-A.S. NAMPS MAISNIL / 561114-ETOILE SPORTIVE DE NAOURS /  
552089-A.S. DU PAYS NESLOIS / 508456-F.C. OISEMONT / 544263-SP.C. DES TEMPLIERS / 500341-ENT.C.A.F.C.  
PERONNE / 553694-F.C. PLESSIER / 581499-F. C. PONT DE METZ / 517696-S.C. PONT REMY / 527513-A.S. PROUZEL-  
PLACHY / 501264-U.S. QUEND / 21014-A.S. QUESNOY LE MONTANT / 500379-QCL SUD AMIÉNOIS / 548891-F.C. LA  
MONTROYE / 501029-U.S. ROISEL / 761226-UNION DES FÉMININES DU SANTERRE / 581857-ROYE - DAMERY ENT. S.  
/ 533729-RUMIGNY F.C. / 546389-ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN / 525943-RC SALOUEL SALEUX FOOTBALL / 518145-  
ENT.S. HARONDEL / 524732-U.S.C. PORTUGAIS ST OUEN / 501220-F.C. CENTULOIS 1924 / 546973-A.S. ST SAUVEUR  
/ 582380-A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS / 525776-ENT.S. VERS S/SELLE / 518776-AM. ANC.ELEVES VILLERS  
BOCAGE /  
501008-A.S. VILLERS BRETONNEUX / 518118-ENT.S. STE EMILIE EPEHY LE RONSS / 531117-A.S. VISMES AU VAL /  
527289-U.S. VRON / 502023-C.O. WOIGNARUE / 537870-A.S. YVRENCH YVRENCHÉUX.

### **1/ Ouverture de l'Assemblée Générale Elective par M. TRANQUILLE Pascal, Président du District**

Le Président Pascal TRANQUILLE, salue l'ensemble des représentants des clubs ainsi que les personnalités, pour leur présence dans cette belle enceinte du Crédit Agricole. Il remercie d'ailleurs une nouvelle fois le CRCA pour la mise à disposition de l'auditorium pour nos travaux du jour.

Il transmet ensuite la parole à Monsieur Frédéric BIDAULT, Représentant du CRCA, pour le mot d'accueil.

### **Accueil par Le Crédit Agricole Brie Picardie, M. BIDAULT Frédéric :**

Bonjour à tous, j'ai l'honneur d'ouvrir vos travaux pour cette Assemblée Générale Extraordinaire.

J'ai la fierté de me présenter devant vous, on n'a pas le même maillot, mais la même passion. J'ai 50 ans, je suis Directeur du CRCA sur Abbeville, et je joue encore au football en vétérans au FC AILLY SUR SOMME.

Le partenariat entre le Crédit Agricole et le District est une vieille histoire, de plus de 50 ans.

On est également engagé sur le plan local et c'est ce qui importe le plus à votre niveau.

Le Crédit Agricole c'est plus de 200 agences sur l'ensemble du territoire, Aisne, Somme, Oise et Seine et Marne. On ne ferme pas d'Agence aujourd'hui, donc peu importe le club que vous représentez, il y a forcément une agence à proximité de votre stade et/ou club house.

Notre partenariat, vous le voyez à travers les challenges organisés avec le District, les accompagnements tout au long de l'année. C'est donc tout naturellement que l'on vous met cet auditorium à disposition.

Je voulais mettre en avant, si vous êtes client du CRCA, je vous le souhaite, ou en espérant que les quelques récalcitrants auront envie de le devenir après, ce que l'on peut faire pour vous, en local, à travers les 200 agences qui s'offrent à vous. Nous sommes capables de vous accompagner notamment sur des initiatives locales. J'ai d'ailleurs vu Franck SEIGNEUR, mais aussi Monsieur Vincent LAURENT, tout à l'heure, que nous avons aidé.

Nous sommes en capacité de vous aider sur de l'acquisition de matériel. Vous devez remplir un dossier auprès du directeur de l'agence, et ce projet va être soumis à des représentants de clients. On peut vous attribuer des subventions allant jusqu'à 8.000€, ce qui peut être très important pour les finances d'un club.

On peut également vous accompagner sur des concours, on met en place un concours « *J'aime mon territoire* », ouvert à toutes les associations. Grâce à l'aide de nos clients CA qui pour beaucoup versent 1€ par mois, pour ce projet car ils sont sensibles au milieu associatif. Et L'année dernière plus de 800.000€ ont été distribués à plus de 200 associations sur le territoire. Et ceux sont nos clients qui décident en fin d'année quelle association va bénéficier ou pas de subvention pour son projet.

On est la seule banque aujourd'hui à ne prendre aucun frais au monde associatif, avec des points de vente à proximité, une qualité de service, des horaires importants car nous sommes ouverts le samedi après-midi, avec du professionnalisme. Tous nos commerciaux sont en effet sensibilisés au monde associatif.

Yapla est également une plateforme que l'on vous met gracieusement à disposition. Elle vous permet de faire de la communication auprès de vos adhérents, de faire des prélèvements sur les comptes des adhérents gratuitement. De façon mensuelle par exemple pour étaler le coût des licences pour les familles ou ceux qui le souhaitent. Ce qui peut permettre de faciliter la gestion des licences, et d'avoir un suivi au plus juste.

Voilà, je vous souhaite une bonne assemblée générale, je vais rester parmi vous, et ceux qui ont des questions pourront venir me voir à l'issue de la réunion, je suis à votre service.

## **Le Président Pascal TRANQUILLE ouvre ensuite officiellement l'Assemblée générale.**

Je voudrais saluer les personnalités présentes :

- Cédric BETTREMIEUX, Président de la LFHF
- Jean Marie BECRET, Président délégué de la LFHF
- Pauline BLONDEAU, Secrétaire Générale de la LFHF
- Gérard PIQUE, Trésorier Général de la LFHF
- Mohamed GACEM, membre du Conseil de Ligue
- Evelyne BAUDUIN, Présidente du District de l'Artois
- Franck PORET, Président du District de la Côte d'Opale
- Chakib BACHIRI, nouvellement élu Président du District des Flandres
- Pascal POIDEVIN, Président du District de l'Aisne, est excusé mais représenté par Michel CORNIAUX
- Claude COQUEMA, Président du District de l'Oise, qui cessera ses activités demain

Ainsi que d'autres anciens :

- Fernand DUCHAUSSOY, Président d'honneur de la FFF
- Marcel GLAVIEUX, Président d'honneur du DSF

J'adresse mes félicitations à tous les clubs accédants.

Je salue également l'équipe de Football du SDIS 80 qui se maintient en Championnat de France, l'équipe de sport adapté de l'Amiens SC qui reste champion dans sa catégorie pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, mais surtout l'équipe U17 de l'Amiens SC qui devient championne de France pour la première fois de son histoire, c'est même le premier titre national de l'histoire de l'Amiens SC. Mais ce n'est pas le seul titre national du District puisque l'on a déjà eu un club titré en 1977/1978, c'était le SC ABBEVILLE qui a été sacré Champion de France de D4. Ce qui fût l'amorce du parcours en Division 2, La Ligue 2 aujourd'hui, du SC ABBEVILLE jusque dans les années 90.

Je voudrais maintenant ouvrir une page moins joyeuse en ayant une pensée pour ceux qui sont en difficulté, à tous ceux qui souffrent, et je pense particulièrement à Emmanuel PARSY Directeur de la ligue.

Je voudrais également avoir une pensée pour deux personnes qui nous ont quitté très récemment. Soline, la fille de Fred BORNOVILLE et Williams HANQUEZ de l'USNF qui nous a quitté ce mercredi 26 juin 2024 merci de leur réserver cette minute d'applaudissements.

Je vous propose maintenant de visionner quelques vidéos que nous tenons à vous faire passer :

- Vidéo FFF Bleus harcèlement : [Les Bleus disent "Non au harcèlement" \(youtube.com\)](#)
- Vidéo FFF Plateforme j'alerte : [Plateforme de signalement FFF \(youtube.com\)](#)
- Vidéo FFF Tout terrain : [Lancement de FFF Tout Terrain ! - YouTube](#)
- Pass'Sport : [Pass'Sport, faites entrer le sport dans votre vie - YouTube](#)

Maintenant 3 autres vidéos, il s'agit d'un retour sur le centenaire pour ceux qui n'ont pu être présents. Elles ont été réalisées par M. Rémi MARCEAU.

Voilà, je vous remercie, on va commencer par un vote test pour ensuite dérouler les différents points à l'ordre du jour. Soit l'adoption du Procès-Verbal de l'AG du 30/09/23 paru sur le site internet du DSF, l'élection du Comité Directeur avec présentation des modalités par M. Philippe FRANCOIS, Président de la CSOE, et les différentes modifications réglementaires.

Présentation des votes effectuée par Sylvie SILVESTRE, la Secrétaire Générale du DSF.

Question test : Est-ce que la France sera Championne d'Europe cette année ?

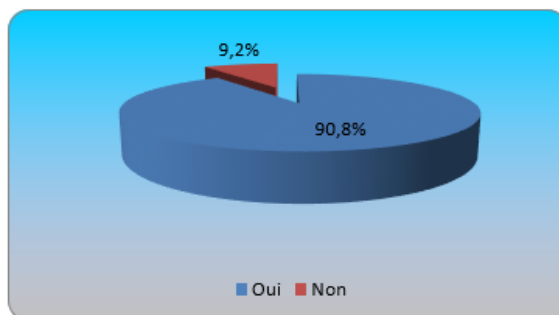
Oui vote 1 : 37%

Non vote 2 : 63%

## 2/ Approbation du PV de l'AG du 30/09/23

2.) Question 2: Approuvez-vous le PV de l'AGO du 30/09/23? (choix multiple)

	Réponses	
Oui	545	90,83%
Non	55	9,17%
<b>Totaux</b>	<b>600</b>	<b>100%</b>



Le PV de l'Assemblée Générale du DSF du 30/09/23 est donc validé.

Remerciements à Wilfried qui a fait une bonne rédaction.

## 3/ Présentation du Quorum et de l'élection du Comité directeur

Pascal TRANQUILLE transmet la parole à Philippe François, Président de la CSOE.

Le quorum pour que l'assemblée se positionne valablement est de 33% des clubs correspondant également à 33% des clubs au minimum.

- 100 clubs présents, soit 64,10% des clubs
- 632 voix, 70,5% de voix

Le quorum est donc atteint.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales, la CSOE, s'est réunie le 03/06/24 pour étudier la candidature liste présentée par Monsieur Pascal TRANQUILLE, seule liste reçue au 27/05/24 à minuit.

La Commission a donc examiné la recevabilité de la liste :

- Signature de l'ensemble des candidats
- Chaque membre étant licencié depuis au moins 6 mois à la date de présentation de la liste
- Transmission d'une Carte d'identité pour chaque membre
- Les fonctions et familles sont bien répertoriées (arbitre, féminine, médecin, éducateur, Secrétaire Général, Trésorier Général, membres)
- Nombre de membres sur la liste à 24

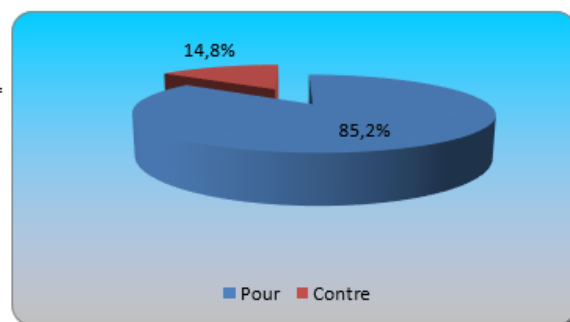
La Commission après en avoir délibéré, a décidé que la liste présentée était conforme et recevable. Vous pouvez donc procéder au vote.

#### **4/ Election du Comité Directeur**

Pascal reprend la parole avant cette élection et souhaite remercier les sortants pour le travail accompli soit Clément CAILLY, Alain CRESSON, Roland GRAIN, Cyril PAGE. Chacun pour diverses raisons, ne souhaite pas poursuivre l'aventure.

3.) Question 3: Votez-vous pour ou contre la liste portée par M. Pascal Tranquille ? (choix multiple)

	Réponses	
Pour	523	85,18%
Contre	91	14,82%
Totaux	614	100%



La liste présentée par Monsieur Pascal TRANQUILLE est élue pour 4 ans.

#### **5/ Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Le Président Pascal TRANQUILLE

« Madame, Monsieur,

Vous avez répondu favorablement à ma sollicitation afin de vous porter sur la liste que je conduirai en vue de constituer le Comité Directeur 2024/2028 si les Clubs du Département nous accordent leurs suffrages.

Ce premier mandat entamé avec certains d'entre vous est à mon sens satisfaisant bien que nous puissions sans aucun doute améliorer encore le service que nous devons aux Clubs.

J'aimerais très rapidement vous rencontrer afin de vous présenter l'ébauche d'un projet pour le mandat 2024/2028.

D'abord, pour que chacune et chacun puisse se projeter dans un certain nombre d'actions présentes et futures et l'enrichir de ses remarques et propositions.

Ensuite, pour que nous échangions sur nos attentes respectives ainsi que sur notre représentation en Ligue voire dans d'autres instances.

En effet, notre District doit être mieux représenté pour que nos qualités intrinsèques soit mobilisées non seulement pour notre territoire mais également et plus largement en faveur du Football.

J'ai recherché à travers vos personnes à réunir une somme de compétences diverses et riches avec l'objectif que vous vous mobilisiez autour d'un projet d'accompagnement vers nos Clubs. Cet engagement devra se traduire par une indispensable complémentarité et un travail en équipe.

Personnellement, ce mandat marqué par la pandémie me laisse tout de même un goût d'inachevé d'autant que malgré une implication importante j'étais et je suis encore pour quelques mois en activité professionnelle.

Libéré de cet excès de jeunesse, je compte bien m'investir autrement en faveur du District, sans toutefois tomber dans l'omnipotence. Ainsi, je pourrai être plus disponible pour accompagner au quotidien s'il le faut, les salariés mais également les Clubs.

J'ai une réelle vision du chemin à parcourir ainsi que de la place importante et du rôle important que chacune et chacun d'entre vous joueront dans cette nouvelle aventure.

Vous le savez, notre rôle collectif au-delà de la gestion des compétitions départementales, en cette année de centenaire, est également de moderniser notre institution et de la dépoussiérer tout en préparant l'avenir.

J'y suis attaché car notre ruralité sera une force si nous avons la capacité de rester au contact de nos Clubs, à l'écoute de nos salariés et mobilisés autour d'un projet développé ensemble en faveur de notre territoire.

Aussi, je vous propose que nous nous retrouvions le mercredi 24 avril à 18 h au district afin d'en échanger.

Comme vous le voyez, l'amorce de notre action est centrée vers vous les Clubs du département.

Cette liste est renouvelée forte de femmes et d'hommes engagés, compétents et passionnés comme vous l'êtes.

Je ne reviens pas sur les éléments transmis dans le courrier que vous avez reçu lundi, si ce n'est pour vous dire que dans notre département rural, il est important que le plus longtemps possible le football vive sur nos terrains, c'est parfois le seul lien social du dimanche.

Pour autant, quelle que soit la taille de votre Club, c'est le même règlement qui est applicable et qui est appliqué. Règlement lui-même porté à votre approbation donc il est logique que les instances quelles qu'elles soient respectent ce vous avez décidé. Ne nous demandez pas de vous favoriser cela se ferait au détriment des autres.

Un Comité Départemental a le devoir d'appliquer les règlements.

Malgré une météo facétieuse, nous avons enregistré 2 arrêtés en provenance de la métropole cette saison, notre partenariat commence à porter ses fruits et nous avons pu négocier pour jouer au mieux de nos possibilités et les poules de 10 sont un atout en ce sens mais nous en reparlerons.

Enfin, grâce à l'Amiens SC nous avons pu, sur les deux dernières saisons, vous faire bénéficier de plus de 6.000 places, c'est inédit !

Cette liste de femmes et d'hommes s'est déjà mise au travail :

Le 8 juillet, le Comité Directeur se réunira pour caler ses commissions et dès leur parution vous pourrez présenter des candidatures pour intégrer les commissions, c'est un vœu renouvelé pour que le District soit le vôtre et que vous soyez associé à son fonctionnement, c'est important que chacun puisse contribuer à la bonne marche du football départemental.

Cela commence par les secteurs qui doivent représenter le premier moyen de proximité.

Ce Comité Directeur renouvelé, rajeuni, féminisé se veut le reflet de notre football départemental ou l'on trouve de l'expérience et de la fougue, de l'engagement et de la réflexion, de la compétence et du dynamisme, il est et sera votre reflet.

J'en profite pour vous annoncer deux chantiers importants et immédiats :

Dès la reprise via FACEBOOK District une parution avant le week-end des matchs programmés et une parution le lundi des résultats si les FMI sont rapidement renseignées.

Nous en ferons un premier bilan lors de l'AG d'automne qui sera programmée après le Comité Directeur du 8 juillet.

Un vote de cette assemblée qui se prononcera à propos de l'architecture des championnats que nous mettrons en œuvre puisque la réforme de la pyramide Ligue s'achèvera en juin 2025.

Dès la réunion D1 / D2 qui sera programmée à la rentrée et à l'issue de la tournée des secteurs vous pourrez alimenter un groupe de travail qui sera chargé de proposer des choix à cette Assemblée autrement dit vous déciderez de ce qui doit être mis en œuvre pour nos compétitions.

Programmation dès que possible d'une réunion de nouveaux dirigeants.

Voici notamment et entre autres ce que ce Comité Directeur vous propose de mettre en œuvre collectivement, durablement durant cette mandature 2024/2028 pour faire grandir ensemble notre football. Soyons-en les acteurs ENSEMBLE.

Au nom de la liste que vous avez élue, je vous remercie vivement.

D'abord pour votre confiance et j'ajoute pour chaque membre élu qu'il faut nous montrer digne de cette confiance, j'espère ne pas devoir le rappeler !

Merci encore et place aux votes réglementaires ».

## **6/ Modifications réglementaires**

### **A) Le Statut des Educateurs :**

Antonio DOS SANTOS, Président de la Commission du Statut des Educateurs, présente les modifications apportées au règlement du Statut des Educateurs en raison de la refonte du schéma des formations techniques.

Il rappelle que ces obligations concernent les clubs de D1 et D2 Seniors.

Voir en **Annexe 1** le diaporama diffusé expliquant les évolutions.

Mise en avant des principales évolutions du Statut des Educateurs gelé pour la saison 2023/2024 mais qui sera de nouveau actif pour la saison 2024/2025.

Pour la D1, obligation d'un CFF3 ou DF Coach Seniors pour la saison 2024/2025, pour 2025/2026 ce sera la même chose, mais à partir de la saison 2026/2027 seuls seront considérés les DF Coach Seniors.

Pour la D2, obligation d'un module Seniors ou CFI Seniors pour 2024/2025, et de la même façon, à partir de la saison 2026/2027, seuls seront considérés le CFI Seniors.

Les clubs peuvent solliciter une dérogation, à la condition de convertir leur diplôme durant la saison de dérogation ou de suivre la formation adéquate.

Je rappelle que les coachs possédant le module U18 et/ou Seniors, qu'ils ont la possibilité en suivant une journée de formation Ligue de convertir ce module en DF Coach Seniors jusqu'en juin 2027.

Donc en juin 2027, fin des CFF, fin des certifications, et fin des journées de formation équivalences DF coach. Je vous enjoins donc à faire vos équivalences au plus vite.

Rappelle des dates prévues au calendrier (voir annexe 1).

**Question :** Est-ce que l'on peut être joueur et éducateur ? et être noté sur la FMI aux deux endroits ?

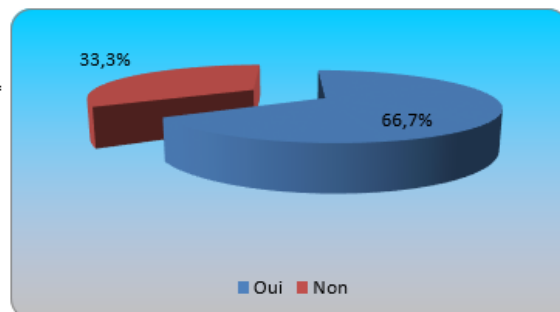
Il faut que l'éducateur soit inscrit sur la FMI, que ce soit en tant qu'éducateur ou alors comme joueur. S'il est également joueur, il faut alors le préciser en amont de la saison. A vérifier la possibilité de saisir un joueur et un éducateur sur la FMI.

Le Président Pascal TRANQUILLE précise que c'est aussi à cela que sert la réunion D1/D2.

Sylvie ouvre ensuite le vote concernant la validation des propositions.

#### **Résultat :**

4.) Question 4: Approuvez-vous la mise à jour du Règlement du Statut des Educateur? (choix multiple)		Réponses	
Oui	405	66,72%	
Non	202	33,28%	
<b>Totaux</b>	<b>607</b>	<b>100%</b>	



**Les modifications apportées au Statut des Educateurs sont validées.**

#### **B) Les modifications liées aux championnats et critères**

Monsieur Didier BARDET, Président Délégué du DSF, présente les différentes modifications règlementaires proposées aux clubs.

Il s'agit d'harmoniser nos règlements avec ceux de la LFHF, et ces 5 points s'appliqueront à l'ensemble des championnats, critères, des U12 aux Vétérans, féminines et futsal compris.

Il précise qu'il présentera ces propositions point par point et qu'elles seront ensuite soumises au vote avant de passer à la suivante.

- **1<sup>er</sup> point : L'alternance des équipes**

Pour les engagements d'au moins 3 équipes par catégorie, avec une nécessité de lever de rideau, les levers de rideaux seront effectués par **l'équipe 3 pour l'équipe 1 et 4 pour l'équipe 2.**

**Pas de lever de rideau possible si seulement deux équipes engagées, l'alternance reste obligatoire, sauf cas exceptionnel (calendrier, intempéries, inversions...).**

#### **Questions :**

1/ Si on engage 3 équipes, est-il possible d'éviter le lever de rideau pour l'équipe évoluant en Ligue, et de le faire pour les équipes 2 et 3.

Wilfried précise que si l'équipe évolue en Ligue, ce sera validé, puisque nous suivrons les desideratas de la LFHF au niveau des compétitions.

2/ Lorsqu'un club possède une équipe féminine à 11 évoluant donc en Ligue, est-elle concernée comme équipe 1, et donc l'équipe 1 seniors comme équipe 2 etc ...

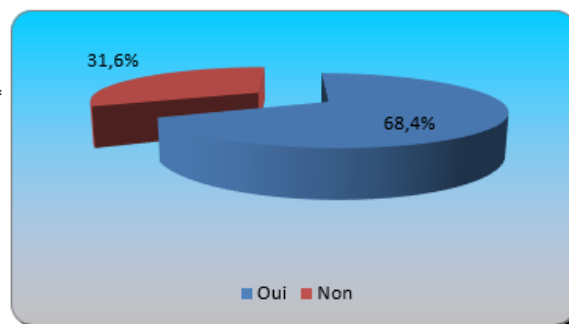
Il est répondu qu'effectivement les cas particuliers seront étudiés, et que les équipes régionales seront considérées comme équipe 1 car prioritaires sur les compétitions départementales. L'équipe B du club sera donc en lever de rideau de l'équipe Féminines. L'équipe seniors C sera en lever de rideau de l'équipe seniors A.

Ouverture du vote par Sylvie.

#### **Résultat :**

5.) Question 5: Approuvez-vous les modifications sur l'Alternance des équipes? (choix multiple)

	Réponses	
Oui	411	68,39%
Non	190	31,61%
Totaux	601	100%



Les modifications sur l'alternance des équipes sont validées.

- **2<sup>ème</sup> point** : Le départage des équipes en cas d'égalité (*pour les champions, accessions, rétrogradations*)

Sont ajoutés les deux points suivants pour le départage des équipes en plus des existants :

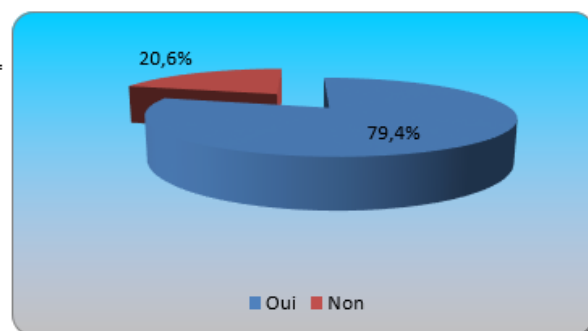
1. Du plus petit nombre d'exclusions reçues sur les rencontres de championnat
2. Du plus petit nombre d'avertissement reçues sur ces mêmes rencontres

Sylvie ouvre le vote.

**Résultat :**

6.) Question 6: Approuvez-vous les ajouts pour le départage des équipes? (choix multiple)

	Réponses	
Oui	486	79,41%
Non	126	20,59%
Totaux	612	100%



Les ajouts sur le départage des équipes sont validées.

- **3<sup>ème</sup> point** : Les forfaits et forfaits généraux :

Si un forfait général, une mise hors compétition ou une exclusion d'une équipe en championnat intervient au cours des 11 premières rencontres pour les groupes à 12 (9 pour les groupes à 10, 7 pour les groupes à 8 etc...) les résultats acquis contre cette équipe sont annulés (annulation de tous les points et de tous les buts marqués et encaissés).

Si un forfait général, une mise hors compétition ou une exclusion d'une équipe en championnat intervient au cours des 11 dernières rencontres pour les groupes à 12 (9 pour les groupes à 10, 7 pour les groupes à 8 etc...), cela entraîne le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par trois buts à zéro.

La Commission compétente appliquera les dispositions de l'Annexe 8 des RP de la LFHF (sauf les modalités financières qui sont définies dans notre Barème financier) : Les forfaits (Articles 1 à 6 précisés en Annexe 3).

Après la présentation des modifications, M. Didier BARDET rappelle le nombre minimum de joueurs pour débiter une rencontre :

- 8 pour le foot à 11
- 7 pour le foot à 8
- 3 pour le futsal



### Question :

Qu'en est-il de l'équité entre les clubs si une équipe fait forfait à la 14<sup>ème</sup> journée, en ayant pris 18 à 0 sur chaque match, pour les autres qui ne gagneront que 3 à 0 ensuite. Au niveau du goal average général, ce n'est pas équitable.

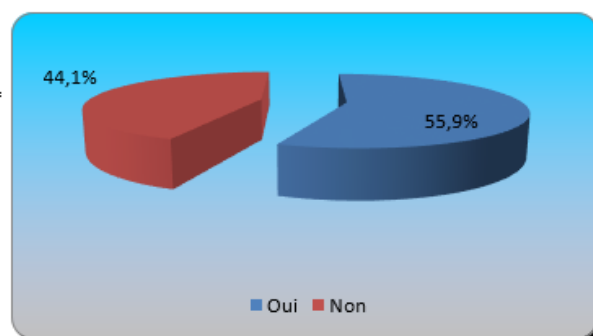
Il est répondu que le DSF souhaitait mettre en place une réglementation similaire à celle de la LFHF afin que les clubs ne soient pas perdus dans différentes réglementations distinctes selon les équipes de leur club.

M. BETTREMIEUX, Président de la LFHF, précise qu'il s'agit d'une réglementation fédérale, Il rappelle aussi que s'applique avant toute chose le goal average particulier en cas d'équipes avec le même nombre de points.

Les modifications sont soumises au vote.

### Résultat du vote :

7.) Question 7: Approuvez vous les modifications concernant les forfaits et forfaits généraux? (choix multiple)		Réponses	
Oui	326	55,92%	
Non	257	44,08%	
Totaux	583	100%	



Les modifications concernant la gestion des forfaits généraux sont validées.

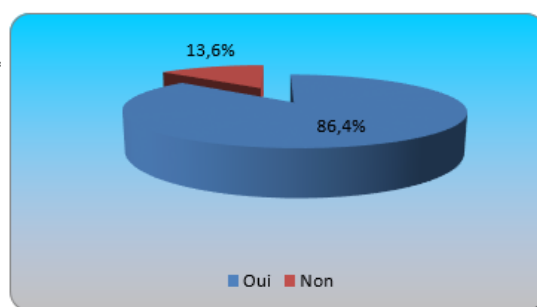
#### ○ 4<sup>ème</sup> point : Fraude et Tentative de Fraude

Dans le cas de fraude **ou tentative de fraude** sur l'identité des joueurs ou le résultat d'une rencontre de compétition officielle, l'élimination de la compétition officielle ou le déclassement de l'équipe peut être prononcé. Ces sanctions sont du ressort des commissions compétentes.

Aucune question, le vote est ouvert par Sylvie.

### Résultat :

8.) Question 8: Approuvez-vous l'ajout sur les Tentatives de fraude? (choix multiple)		Réponses	
Oui	506	86,35%	
Non	80	13,65%	
Totaux	586	100%	



Validé à 86,4%.

#### ○ 5<sup>ème</sup> point : Terrain indisponible/impraticable

**Phase retour :** ~~En cas d'arrêt municipal, la rencontre sera remise.~~

~~En cas de nouvelle impraticabilité du terrain pour la rencontre concernée, la commission des compétitions a la faculté de procéder à la désignation du terrain du club adverse ou d'un autre lieu de rencontre en cas d'indisponibilité du terrain des deux clubs en présence~~

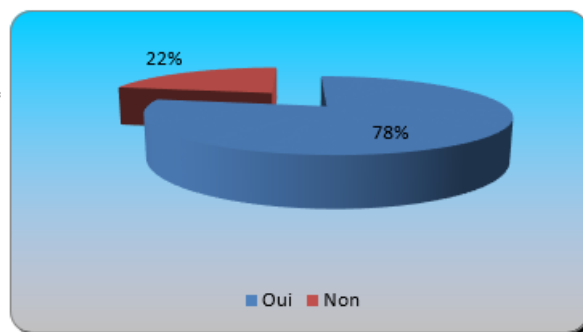
**La Commission des compétitions peut procéder à l'inversion de la rencontre pour le bon déroulement du**

Pas de question, Sylvie propose le vote.

**Résultats :**

9.) Question 9: Approuvez-vous les modifications concernant l'indisponibilité des terrains en phase retour? (choix multiple)

	Réponses	
Oui	480	78,05%
Non	135	21,95%
<b>Totaux</b>	<b>615</b>	<b>100%</b>



**Les modifications concernant l'indisponibilité des terrains sont validées.**

**Il est précisé que toutes ces modifications validées lors de cette AG seront applicables dès la saison 2024/2025.**

## **7/ Présentation des modifications statutaires**

Monsieur Didier BARDET, Président Délégué du DSF, fait lecture des modifications statutaires votées lors de l'AG de la FFF du 26/12/23 conformément à la réglementation en vigueur (voir en Annexe 2).

## **8/ Présentation des modifications des Coupes de la Somme Seniors**

Monsieur Didier BARDET, Président Délégué du DSF, fait lecture des modifications du Règlement des Coupes de la Somme Seniors.

Le challenge du District devient officiellement le Challenge Jean Pierre DEMAGNY.

L'inscription en Challenge CRCA inclue un reversement en Challenge Jean Pierre DEMAGNY en cas d'élimination dans les 3 premiers tours si cette équipe évolue de la D4 à la D1 Seniors.

De plus, cette inscription en Challenge CRCA confère un engagement automatique en Challenge Jean Pierre DEMAGNY pour les autres équipes seniors du club évoluant de la D4 à la D1, sans surcoût.

La feuille de recette aura uniquement vocation à diminuer la charge financière du trio arbitral pour les deux clubs. Il ne sera plus demandé ni de pourcentage ni de minimum pour le District.

Le reliquat de la recette sera réparti entre les deux clubs en présence.

## **9/ Allocution des personnalités présentes**

La parole est donnée en premier lieu M. Gérard PIQUE Trésorier de la LFHF afin qu'il explique les finances solidaires.

### **Intervention de M. Gérard PIQUE, Trésorier Général de la LFHF :**

Mesdames, Messieurs, Présidents,

Les finances solidaires ont été instaurées par Jean Louis GAMELIN, sous la Présidence de M. Fernand DUCHAUSSOY. Il s'agit de remboursement aux clubs, avec différents axes au départ, comme les engagements jeunes, remboursement d'arbitrage, des frais de formations, engagement en coupe de France. Les montants des remboursements étaient basés sur les prévisions budgétaires avec les surplus.

Lors de ma prise de fonction en janvier 2021, après une période difficile, avec des décisions d'investissement prises sur lesquelles la Ligue était fortement engagée, notamment pour le Centre Technique, nous avons hérité d'une situation catastrophique au niveau financier. Il a donc fallu prendre des décisions douloureuses par rapport aux finances solidaires.

Cependant, depuis le redressement des finances de la LFHF, il s'est avéré qu'il y avait des incontournables au niveau des finances solidaires :

- 1/ Donner priorité aux clubs de niveau inférieur, d'où le maintien des remboursements d'engagement en Coupe de France sur les 2 premiers tours.
- 2/ Les championnats jeunes, et le remboursement des frais d'engagement.

La situation s'est équilibrée, récemment je vous ai présenté lors de l'AG de la Ligue un nouveau plan. Maintenant le comité de gestion suivant l'évolution des résultats, suivant le suivi du prévisionnel, et dans l'attente des résultats, pourra redonner de l'oxygène aux finances solidaires.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur l'historique des finances solidaires, des actions réalisées pour rééquilibrer les finances de la Ligue, mais également des projections qui retiendront l'attention du comité de gestion pour la prochaine mandature.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions ou interrogations.

Je vous remercie de votre attention et vous assure que le comité de gestion et moi-même allons faire en sorte d'avoir des finances à la hauteur de la 3<sup>ème</sup> ligue de France que nous sommes.

### **Intervention de M. Cédric BETTREMIEUX, Président de la LFHF et membre du BELFA :**

Bonsoir à toutes et à tous,

Pascal, félicitations pour cette belle élection, ainsi qu'à ton équipe. Vous pourrez continuer votre travail de proximité si important dans les districts. En effet, malgré toute les réformes mises en place, c'est l'organe le plus proche des clubs qui permet de réaliser ce qui est proposé.

Par rapport à ce que vient de vous transcrire Gérard PIQUE, je tiens à souligner que ce n'est pas un travail facile à faire avec son comité de gestion, mais pour un président c'est très important d'avoir un trésorier comme lui qui travaille avec son équipe et qui sait être direct. On travaille aujourd'hui en toute confiance, en maintenant un cap car on sait où l'on veut arriver.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'a fait la Ligue, puisque nous avons récemment eu notre AG.

Mais je souhaite revenir simplement sur 2 points :

#### **1- L'honorabilité :**

Ce n'est pas évident d'en parler, mais aujourd'hui toutes les licences sont contrôlées. Je ne l'espère pas, mais vous avez peut-être reçu des courriers spécifiques, puisqu'en ligue nous en avons reçu 28. Aujourd'hui nous avons 28 licences annulées, et ces personnes ne pourront plus reprendre de licence.

Ce n'est pas que dans le football, mais nous avons fait le choix de faire vérifier toutes ces licences. C'est la première année d'application, il a fallu mettre beaucoup de choses en conformité au niveau des licences pour que ce soit possible.

J'insiste donc sur le fait de **LICENCIER** toutes les personnes qui sont au contact de vos enfants. Que ce soit pour amener, accompagner ou donner un coup de mains, ne prenez pas risques, faites des licences. Il y a déjà eu des cas particuliers, parfois graves, et dans ces circonstances, on ne cherche pas d'explications mais des responsables.

La fédération a mis cela en place afin de vous protéger, alors ne prenez pas de risque, c'est pour protéger nos enfants, la génération de demain.

Il n'y a pas que les faits sur enfant, cela intervient également pour des peines lourdes, violences conjugales...

Je préfère me répéter à chaque AG de District, même si cela a été évoqué en AG de Ligue, c'est extrêmement important.

#### **2- Les groupes de travail mis en place par la ligue :**

La cellule dont votre Président a pris la charge, celui contre les incivilités. On en parle beaucoup, la violence autour des terrains se répand, même si ce n'est pas systématique. Il ne s'agit pas d'un travail sur l'axe des sanctions car on les connaît, il est question de comment faire avant, afin d'éviter que cela dérape au sein des clubs. Prévenir, former, essayer d'apporter tant que cela est possible, soit chez nos jeunes. Faire en sorte que demain il n'y ait plus de problème autour des terrains, ni sur les terrains.

Il y a un autre groupe de travail, c'est l'accompagnement des bénévoles pour la structuration des clubs, l'accompagnement dans votre projet club. Un projet adapté au club permettra de fidéliser vos bénévoles, chaque projet est propre et reflète une identité. Copier ce que fait le voisin n'est pas toujours une bonne chose, et peut parfois laisser vos dirigeants en perte de repaire. Ce groupe de travail est piloté par Pierre BIENVENU.

Concernant la fédération, je vous rappelle que pour la première fois vous allez pouvoir voter pour l'élection du prochain Président de la FFF. En effet, les clubs amateurs compteront pour 33% des voix pour ces élections, soit autant que les Présidents de Ligue et de District, et autant que les clubs professionnels. Cela vous permettra d'être entendu de faire remonter un maximum de vos problématiques.

Nous avons au sein des Comités Directeurs, mais également du Conseil de Ligue, des membres qui font remonter vos problèmes au niveau fédéral, mais n'hésitez pas non plus à le faire vous-même. Cela permet de faire bouger les choses et de faire évoluer les règlements, comme pour le Statut de l'Arbitrage.

Le contrat NIKE a été renouvelé et doublé aussi. C'est plus 100 millions sur les 6 prochaines années pour la fédération. C'est important pour la fédération mais également pour nous car tout le monde en dépend. C'est aussi important de savoir où sera fléché cet argent et les liens qui seront faits pour le football amateur. Il ne s'agit pas de défendre des positions mais de défendre des idées, des projets et faire en sorte qu'ils soient financés. Aussi bien dans les ligues que dans les districts pour nous permettre au mieux de vous accompagner sur les terrains.

Dernière chose, les soucis informatiques, nous avons tous été impactés cette saison, la ligue, les districts, les utilisateurs. La fédération a pris ce problème en considération, et j'espère que la rentrée va bien se passer. Que ce soit pour vous sur les terrains, mais également pour nous au niveau des instances. Pour l'instant concernant les licences, cela ne se passe pas trop mal, pas de problématique remontée à l'heure actuelle. J'en profite pour vous rappeler de bien renouveler les licences de votre bureau, avant de faire les autres licences car sinon nous ne pourrions pas traiter vos autres licences.

Dernière chose sur l'arbitrage, on en parle beaucoup, des chiffres assez importants, le développement continue. Beaucoup de choses ont été mises en place, on va continuer. Des moyens humains et financiers ont été mis en place dans les différentes commissions. L'objectif étant toujours de vous aider. On parle beaucoup du Statut de l'arbitrage et des sanctions qui en découlent. On a pris le problème dans l'autre sens, et aujourd'hui on vous propose des sensibilisations dans vos clubs afin de permettre de faire émerger des profils, des volontaires afin de répondre aux obligations imposées. Clothilde qui est là fait un travail important en ce sens au sein du District de la Somme et de celui de l'Oise, tout comme les autres conseillers en arbitrage mis sur les autres districts. C'est ce travail qui est fait aujourd'hui, sur le recrutement, mais aussi sur la fidélisation. Car si nous pouvons former et conserver nos arbitres, cela nous permettra de couvrir un maximum de vos matchs. C'est tout de même mieux de faire un match avec un arbitre officiel.

Je vous remercie, je ne vais pas être plus long, je vous souhaite de bonnes vacances, et vous dit à bientôt.  
Merci.

## **10/ Remise des dotations Charte de l'Ethique**

Le Président précise, que les 3 champions, de la D1 à la D3 Seniors du challenge de l'Ethique se voient doter d'un équipement complet (maillots, shorts, chaussettes) de couleur dorée à l'occasion des 100 ans du DSF ainsi qu'un sac de 10 ballons.

De la même façon et à titre exceptionnel, les autres équipes classées premières de leur groupe, se verront remettre un sac avec 5 ballons.

## Charte de l'Éthique

### Classement par division

D3



#### Groupe C



QCL Sud Amiénois 2

#### Groupe D



Cerisy AS

#### Groupe B



Centulois FC 2

#### Groupe A



US Friville Escarbotins 2

## Charte de l'Éthique

### Classement par division

D2



#### Groupe B



Candas ABC2F

#### Groupe C



Cagny ES

#### Groupe A



Lignières Chatelain US

# Charte de l'Éthique

## Classement par division

### D1



#### Groupe A



Doullens RC

#### Groupe B



Salouël/Saleux RC

Le Président en profite également pour insister sur le fait qu'il est possible de faire preuve de Fair play et d'efficacité puisque le RC DOULLENS et le RC SALOUEL SALEUX sont tous deux premiers de leur groupe aussi bien à la Charte qu'au classement sportif et accèdent ainsi en R3.

## 11/ Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

Pascal TRANQUILLE commence par appeler 3 personnes afin qu'elles le rejoignent sur scène :

- **Roland GRAIN**
- **Alain CRESSON**
- **Jean Marie WARME** (même si je sais qu'il n'est pas là)

Alain CRESSON ne veut pas venir.

Pascal remet, au nom du Comité directeur et du District, un maillot de l'équipe de France à Roland en le remerciant pour toutes ces années passées au DSF.



Il appelle ensuite Romain pour lui remettre symboliquement le maillot de Jean Marie, actuellement souffrant et qui ne peut être parmi nous.



« Il me reste un maillot, c'est pour Alain CRESSON, je lui donnerai tout à l'heure puisqu'il ne veut pas venir sur scène ».

Le président appelle ensuite **Lionel HERBET** : « En effet, il se trouve que Lionel a été honoré par la Ligue, je demande donc à Cédric de me rejoindre également. Il se trouve que Lionel a été désigné « **Bénévole en Or** » pour notre district, samedi dernier à Arras lors de l'AG de la LFHF. Un contretemps n'a malheureusement pas permis à Lionel d'être disponible ».

Pascal se dit heureux au nom du District, de pouvoir lui remettre avec Cédric ce Trophée du Bénévole en or.



Lionel prend ainsi la parole :

« Merci Pascal, merci Président,

Le foot est effectivement peut-être un des rares sports où l'on arrive à conserver ses bénévoles. Récemment lors d'une AG du CDOS, un élu avait dit *il n'y aura plus de bénévole après les jeux, il faudra aller chercher les bénévoles chez les jeunes retraités...* J'espère qu'il y aura encore des bénévoles, j'appartiens à une génération où on était du matin jusqu'au soir dans son club. En plus j'étais journaliste et je devais cumuler tout ça.

Bénévole, c'est une très très belle fonction, d'ailleurs Pascal et vous, Monsieur président, en êtes les pionniers. Je dédie cette médaille à tous les bénévoles de la Somme, car je suis très attaché au département, je me bats pour défendre les couleurs de la Somme. Je regrette que, mon cher Marcel, le football ait très peu de porteur de flamme jeudi prochain. Un seul footballeur aura l'honneur de porter la flamme, ce sera Régis GURTNER, le gardien de l'Amiens SC. Je regrette qu'il n'y ait pas d'autres footeux, alors qu'on a confié parfois cette mission à des chanteurs, à des publicitaires, c'est dommage. On a un champion Olympique dans la Somme qui n'a même pas été convié à porter la flamme. C'est le mouvement sportif en France, qui est loin d'être parfait.

Je vous remercie toutes et tous de m'avoir écouté quelques instants. Merci beaucoup. »

Le Président reprend ensuite la parole.

« Petit rappel de la LFHF, vous avez encore deux jours pour vous inscrire en Coupe de France.

Cette AG vous a permis de renouveler votre Comité directeur et en son nom, je vous remercie chaleureusement pour cette confiance renouvelée, à nous d'en être digne.

Je tenais aussi à vous dire combien il était important de pouvoir dans des conditions normales (pas en visio) pouvoir réunir une assemblée électorale.

Enfin nous avons ajusté nos règlements et nous les mettrons en œuvre dès le 1er juillet 2024.

Deux dates à retenir :

- L'AG électorale de la Ligue le 28 septembre 2024
- L'AG Fédérale du 14 décembre 2024, c'est la première fois que le Président de la Fédération sera élu également par les Clubs.

Maintenant, je vais clôturer cette assemblée en vous invitant à partager le pot de l'amitié.



Je vous remercie pour ce que vous faites, pour ce que vous avez fait et pour ce que vous ferez demain.

Je vous souhaite une bonne saison 2024/2025 ».

**La Secrétaire Générale, Sylvie SILVESTRE**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Le Président, Pascal TRANQUILLE**

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'P' and 'T' followed by a long horizontal stroke.

**Les Clubs Absents :**

<b>Numéro de club</b>	<b>Nom du club</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Amende en €</b>
531914	ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT	6	120
549631	A.S. 2 A	9	180
690166	A. DE FOOTBALL D'AMIENS	10	200
580533	A. FUTSAL MARIVAUX AMIENS	2	40
590606	AMIENS ETOUVIE FUTSAL	1	20
552113	AMIENS F.C.	2	40
550534	AMIENS PICARDIE F. C.	2	40
564025	TEAMS5 ACADÉMIE	1	20
519588	F.C. ARVILLERS	1	20
564114	FOOTBALL CLUB BEAUVAL	1	20
514191	S.C. BERNAVILLE PROUVILLE	6	120
501318	U.S. BETHENCOURT S/MER	7	140
519738	J.S. BOURSEVILLE	2	40
581566	BOVES S.C.	4	80
521004	A. ANCIENS ELEVES BRAY S/SOMME	4	80
512624	J.S. CAMBRON	5	100
501076	U.S. CAMON	10	200
539215	A. CARDONNETTE F.	2	40
550538	FUTSAL C. CAYEUX	6	120
560128	SPORTING CLUB CAYOLAIS	1	20
521361	C.S. CRECY EN PONTIEU	8	160
564247	RACING CLUB 2 ERCHEU	2	40
535349	F.C. ESTREES MONS	7	140
500895	A. ANC.ELEV. FEUQUIERES EN VIMEU	3	60
560938	FIENVILLERS FOOTBALL CLUB	2	40
536003	F.C. FRIREULLES	1	20
561030	HARBONNIERES SPORTING CLUB	3	60
564099	AS LA CHAUSSEE - TIRANCOURT	2	40
501370	U.S. LE BOISLE	2	40
549824	ASSOCIATION SPORTIVE LONG	4	80
590117	A. LONGPRE LONG CONDE	7	140
531565	U.S. MARCHELEPOT	4	80
580590	SSEP MARTAINNEVILLE	2	40
533352	F.C. MEAULTE	5	100
500878	MERS A.C.	6	120
501045	U.S. C. DE MOISLAINS F.	7	140
552841	OLYMPIQUE MOLLIENOIS	2	40
500876	S.C. MOREUIL	9	180
515009	U.S. NEUILLY L'HOPITAL	6	120
516981	AV. DE NOUVION EN PONTIEU	5	100
560591	PERONNE FUTSAL CLUB	1	20
517351	AM.S. PICQUIGNY	3	60
581180	POIX BLANGY CROIXRAULT F.C.	10	200
527771	A.S. QUERRIEU	8	160
512855	ASF RIBEMONT	5	100
530320	A.S. MUNICIPALE RIVERY	10	200
501188	U.S. ROSIERES	9	180

590358	U. S. ROYE NOYON COEUR DE PICARDIE	10	200
582694	UNION SPORTIVE LE CROTOY	5	100
525940	U.S. SAILLY SAILLISEL	6	120
531118	A.S.L. SAVEUSE	7	140
525386	AV. CROISIEN	1	20
515362	F.C. ST VALERY BAIE DE SOMME SUD	10	200
581182	WOINCOURT DARGNIES AV. S.	6	120

**Annexe 1 :**

# Statut de l'éducateur

AG DSF 28 juin 2024



## Disposition générale

Tout éducateur ou entraîneur de football a pour tâche la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects :

- préparation physique,
- formation et entraînement technique et tactique,
- éducation morale et sociale du joueur,
- organisation,
- planification et conduite des entraînements,
- composition et direction d'équipe.
- Il doit également, en servant d'exemple, veiller à la bonne tenue des joueurs sur le terrain et hors du terrain.





## Rappel des obligations 22- 23



### Article 2 - OBLIGATION DE LICENCE TECHNIQUE REGIONALE, LICENCE EDUCATEUR OU ANIMATEUR

Les clubs participant aux championnats D1 ou D2 doivent établir pour l'entraîneur principal de chaque équipe concernée une Licence « Technique Régional », « Educateur Fédéral » ou « Animateur » (selon le diplôme).

### Article 3 - OBLIGATION DE DIPLOMES

- ✓ Championnat D1 : «au minimum un AS ou un CFF3.»
- ✓ Championnat D2 : «au minimum le Module de Formation Séniors.»

### Article 4 - OBLIGATION DU CLUB

- ✓ De désigner l'éducateur principal
- ✓ De prévenir du changement de l'entraîneur en cours de saison

### Article 9 – PRESENCE SUR LE BANC DE TOUCHÉ

- ✓ 16 matchs pour les équipes évoluant dans un championnat à 12 équipes
- ✓ 12 matchs pour les équipes évoluant dans un championnat à 10 équipes



## Nouvelles obligations 24 - 25

### Article 2 - OBLIGATION DE LICENCE TECHNIQUE REGIONALE, LICENCE EDUCATEUR

- ✓ formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur ou l'entraîneur principal en charge de l'équipe avant le début de la compétition championnat. A régulariser sous 60 jours

Passée cette date, les clubs sont pénalisés de plein droit et sans formalité préalable d'une amende conformément au barème en vigueur du DSF pour infraction aux statuts des éducateurs.

### Article 3 - OBLIGATION DE DIPLOMES

- ✓ Championnat D1 : «au minimum un DF Senior.»
- ✓ Championnat D2 : «au minimum le Module de Formation Séniors ou CFI sénior.»

A défaut de diplôme pour assurer les obligations pour l'encadrement de l'équipe de D1 ou D2, les clubs sont pénalisés, par entraîneur non désigné, par le retrait d'un point par match en situation irrégulière.





## Nouvelles obligations 24 - 25

### Article 4 - OBLIGATION DU CLUB

- ✓ De désigner l'éducateur principal avant le début de la compétition disputée
- ✓ De prévenir du changement de l'entraîneur en cours de saison, le club dispose d'un délai de 30 jours pour régulariser sa situation à compter du premier match pour désigner l'entraîneur ou l'éducateur.

A l'issue de ce délai, en cas de non régularisation, le club **sera sanctionné du retrait d'un point par match en situation irrégulière.**

### Article 9 – PRESENCE SUR LE BANC DE TOUCHE

- ✓ 16 matchs pour les équipes évoluant dans un championnat à 12 équipes
- ✓ 12 matchs pour les équipes évoluant dans un championnat à 10 équipes

L'équipe Séniors D1 ou D2 se verra retirer 2 points par match non effectués au classement à la fin de saison



## Sanctions possibles

**Retrait d'un point** et ce dès le premier match d'infraction, et pendant toute la durée de la situation et jusqu'à régularisation de celle ci.

### Sanction Maximum

- **12 points max pour un championnat à 12 équipes**
- **10 points max pour un championnat à 10 équipes**





**Pour le championnat D1, le CFF3 ou  
Animateur Senior sera accepté jusqu'à la  
saison 2025-2026 avec obligation de le  
convertir en DF Senior en cours de saison.**



## INFORMATIONS



### OBLIGATION D'ENCADREMENT

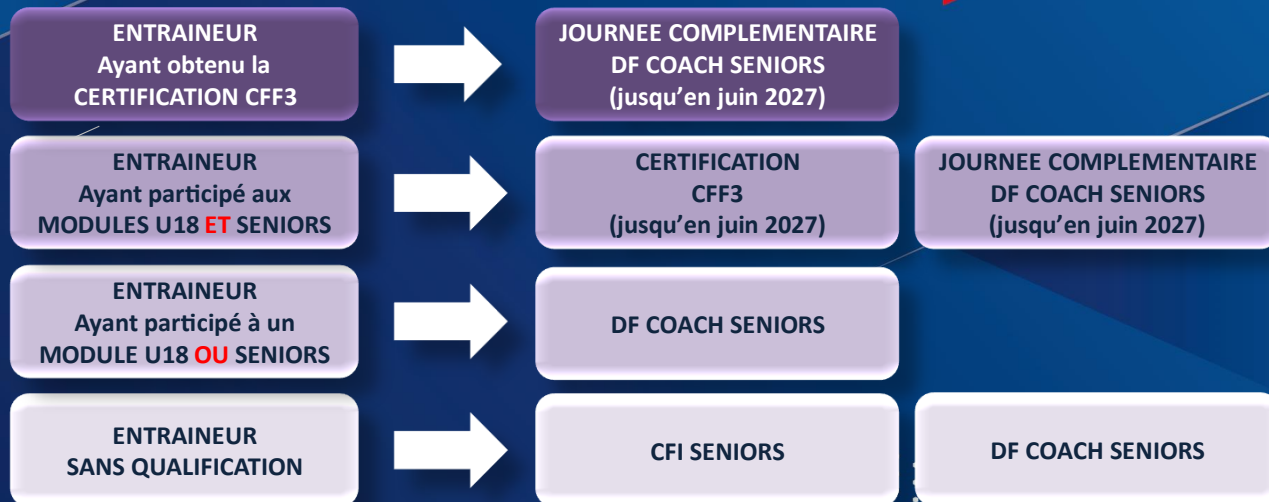
NIVEAU DE PRATIQUE	OBLIGATION MINIMALE DE QUALIFICATION ET/ OU INSCRIPTION EN FORMATION		
	SAISON 2024 / 2025	SAISON 2025 / 2026	SAISON 2026 / 2027
SENIORS D1	CFF3 ou DF COACH SENIORS	CFF3 ou DF COACH SENIORS	DF COACH SENIORS
SENIORS D2	ANCIEN MODULE SENIORS ou CFI SENIORS	ANCIEN MODULE SENIORS ou CFI SENIORS	CFI SENIORS





FORMATIONS BENEVOLES ADAPTEES

En fonction du profil et qualification de votre ENTRAINEUR «SENIORS »



**JUIN 2027**

- ✓ DISPARITION DES ANCIENNES CERTIFICATIONS (CFF1/ CFF2/ CFF3)
- ✓ FIN DES JOURNEES COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES
- ✓ FIN DES EQUIVALENCES POUR LES DF





# CALENDRIER DES FORMATIONS

(à destination des entraîneurs seniors)



FORMATIONS	DATES	LIEUX ET HORAIRES
DF COACH SENIORS	Positionnement : JEUDI 17 OCTOBRE 2024 Semaine 1 : MARDI 26 et MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024 Semaine 2 : MARDI 04 et MERCREDI 05 MARS 2025 Certification : MERCREDI 30 AVRIL 2025	AMIENS CENTRE FERNAND DUCHAUSSOY (journée)
JOURNEE COMPLEMENTAIRE / DF COACH SENIORS (entraîneur ayant obtenu la certification CFF3)	MARDI 22 OCTOBRE 2024 OU MARDI 08 AVRIL 2025	AMIENS CENTRE FERNAND DUCHAUSSOY (journée 8H)
	LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 OU LUNDI 20 JANVIER 2025	LIEVIN ARENA STADE COUVERT (journée 8H)
CERTIFICATION CFF3 (entraîneur ayant participé aux anciens modules U18 et seniors)	MARDI 24 SEPTEMBRE 2024	AMIENS STADE MOULONGUET DE 14H à 17H
CFI SENIORS	SAMEDI 04 JANVIER 2024 ET SAMEDI 1 <sup>er</sup> FEVRIER 2025	AMIENS UPJV – faculté des sports DE 9H à 17H

## STATUTS-TYPES

### Statuts-types des Ligues et des Districts

#### Article 8 Objet

La Ligue / le District assure la gestion du football sur le Territoire.

Elle / Il a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- **de promouvoir et favoriser l'éducation des jeunes par le football ; [...]**

#### Article 12 – Assemblée Générale

##### 12.1 Composition

[...]

***Un membre du Comité de Direction n'est pas, en cette seule qualité, membre de l'Assemblée Générale. Il peut néanmoins avoir le droit de voter à l'Assemblée Générale s'il dispose, outre sa qualité de membre du Comité de Direction, de la qualité de représentant de Club, au sens des présents Statuts.***

##### 12.2 Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente. [...]

***Un club issu d'une fusion prenant effet lors de la saison en cours dispose d'un nombre de voix déterminé selon le nombre total de licences des clubs concernés par la fusion au 30 juin de la saison précédente.***

##### 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

***Toutefois, par exception à la dernière mention du 13.2.1, le représentant du Club, au jour de l'Assemblée Générale, ne doit pas se trouver en état de suspension, quel que soit le quantum de cette suspension ou la nature des faits ayant conduit à son prononcé. [...]***

*Nb – voir proposition de modification du 13.2.1 ci-après.*

##### 12.4 Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour : [...]

- et plus généralement ~~délibérer sur~~ **examiner** toutes les questions à l'ordre du jour, [...]

##### 12.5.1 Convocation

[...]

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ~~et / ou bien~~ à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. [...]

#### 12.5.4 Votes

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. *Les abstentions*, les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un délégué.

Le vote électronique, *à distance ou en physique*, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret. [...]

### Article 13 – Comité de Direction

#### 13.1 Composition

[...]

*Un membre du Comité de Direction ne peut pas être salarié de la F.F.F., de la L.F.P., de l'I.E.F.F., d'une Ligue régionale ou d'un District, et inversement.*

*[Dans le cas où la Ligue / le District prévoit dans ses statuts la possibilité de rémunérer un ou plusieurs membres du Comité de Direction, préciser juste après la disposition ci-dessus que le ou les intéressés ne sont pas pour autant considérés en situation d'infraction vis-à-vis de cette interdiction de cumul.]*

#### 13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions générales et particulières d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature

##### 13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

[...]

Ne peut être candidate : [...]

- la personne de nationalité française ~~condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales~~ **faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal** ;

~~la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; [...]~~

- la personne licenciée ~~suspendue de toutes fonctions officielles~~ **concernée par une suspension ferme supérieure à 5 matchs ou supérieure à 1 mois, non intégralement purgée.**

#### 13.3 Mode de scrutin

[...]

La déclaration de candidature doit être ~~adressée transmise au secrétariat de la Ligue / du District par envoi recommandé~~ **courrier électronique envoyé à la Ligue / au District, sur une adresse électronique officielle dédiée, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, au plus tard 30 (trente) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale l'élection.** [...]

Nul ne peut être sur plus d'une liste. *Si une personne figure sur plusieurs listes, seule la première liste transmise sera prise en compte.* [...]

## Articles 13.7 et 14.4 Fonctionnement

[...]

Les réunions *ont lieu, par principe, en présence physique, mais elles peuvent aussi avoir lieu à titre exceptionnel téléphoniquement, ou par voie de visioconférence, voire, si l'urgence l'exige, et / ou par voie électronique.* [...]

## Article 15 – Président

### 15.1 Modalités d'élection

[...]

*Le Président de la Ligue / du District ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à sa Ligue / son District.*

*En conséquence, toute personne élue Président de la Ligue / du District, également Président d'un club affilié à la F.F.F. et appartenant à sa Ligue / son District, doit démissionner de son poste de Président de club et apporter la preuve de cette démission dans les 15 jours suivant son élection. Cette démission doit en outre être effective dans les 3 mois suivant son élection, la preuve devant également en être apportée dans ce délai.*

*A défaut du respect de ces obligations, son élection est réputée caduque, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales.*

*Date d'effet : saison 2024 / 2025. Pour rappel, conformément à l'article 19 des statuts-types, « les modifications engendrées aux statuts d'une Ligue ou d'un District résultant des dispositions votées en Assemblée Générale de la FFF ne sont pas soumises au vote de l'Assemblée Générale de la Ligue / du District, mais sont néanmoins inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire, présentées et commentées aux membres ».*

*Modifications aux textes fédéraux adoptées par l'AG FFF du 16.12.2023*

## **ARTICLE 1**

La non-présentation d'une équipe sur le terrain 15 minutes après l'heure fixée pour le coup d'envoi ou la présentation d'une équipe comportant moins de :

- 8 joueurs pour les matchs à 11
- 7 joueurs pour les matchs à 8
- 3 joueurs pour les matchs Futsal

entraîne la perte du match par forfait et l'amende prévue au barème financier - annexe 6 -.

Dans le cas d'un retard ou d'une absence d'une équipe, consécutif à un cas de force majeure dûment constaté (accident, panne, etc...), le club concerné doit adresser dans les 24 heures ouvrables toutes les pièces pouvant justifier l'incident à la commission des compétitions qui statuera.

Toutefois, l'absence ne peut être constatée par l'arbitre qu'au moins 15 minutes après l'heure réglementaire fixée pour la rencontre.

Pour le cas où, à l'expiration de ce 1/4 d'heure, aucune équipe ne serait présente sur le terrain, l'absence serait constatée pour les deux adversaires.

Les heures constatées de l'absence sont mentionnées par l'arbitre sur la feuille de match.

La commission des compétitions et éventuellement la commission d'appel sont seules habilitées à prendre une décision concernant le forfait.

## **ARTICLE 2**

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures dans la même catégorie uniquement.

## **ARTICLE 3**

Trois forfaits d'une équipe seniors entraînent le forfait général de cette équipe ainsi que celui de toutes les équipes inférieures dans la même catégorie.

Quatre forfaits d'une équipe de jeunes ou féminines entraînent le forfait général de cette équipe ainsi que celui de toutes les équipes inférieures dans la même catégorie.

Les forfaits sont comptabilisés sur la saison complète, y compris les phases de brassage. Les forfaits en coupe ne se cumulent pas avec ceux de championnat.

Pour les équipes de jeunes, une équipe totalisant quatre matchs de championnat perdus par pénalité, est déclarée forfait général en championnat.

## **ARTICLE 4**

Le forfait général d'une équipe entraîne la descente automatique dans la division immédiatement inférieure la saison suivante.

En cas de forfait général, de mise hors compétition, d'exclusion d'une équipe en championnat intervient au cours des matchs disputés dans la première moitié du nombre de matchs total, les résultats acquis contre cette équipe sont annulés (annulation de tous les points et de tous les buts marqués et encaissés).

En cas de forfait général, de mise hors compétition, d'exclusion d'une équipe en championnat au cours des matchs disputés dans la deuxième moitié du nombre de matchs total, les résultats acquis contre cette équipe sont maintenus. Pour les rencontres restant à jouer, l'équipe adverse a le gain automatique du match par trois buts à zéro.

## **ARTICLE 5**

Un club forfait au match aller fait le déplacement au match retour.

## **ARTICLE 6**

Le club déclarant forfait au match retour de championnat, et ayant reçu son adversaire au match aller, doit acquitter en sus des sanctions financières et sportives :

- les frais de déplacement de l'équipe adverse du match aller en fonction du barème en vigueur et par licencié au club inscrit sur la feuille de match.

- les frais d'arbitrage sur justification du déplacement de l'arbitre et des deux arbitres-assistants s'il y a lieu.

Le montant de ceux-ci sera prélevé d'office sur le compte du club.

Les membres du Comité directeur élus pour la mandature 2024/2028.



Alain Leclercq

**NEW!**



Magalie Marchand



Régis Patte



Secrétaire  
Sylvie Silvestre



Féminine  
Charline Tourneur

**NEW!**



Martial Thuillier  
Arbitre



Jean François Debeauvais



Antonio Dos Santos



Mélanie Schmidt



Trésorier  
Pierre Lavalard



Président  
Pascal Tranquille



Président Délégué  
Didier Bardet

**NEW!**



Nicolas Cauvin  
Educateur

**NEW!**



Aurore Kulpinski



Mickaël Sellier

**NEW!**



Najim Ezzarrari



Joël Levecque



Vice-Président  
Philippe Fouré

**NEW!**



Aurélien Defossez

**NEW!**



Marc Legent  
Médecin

**NEW!**



Bérangère Grevin

**NEW!**



Grégory Plevart



Guillaume Combes



Aurélien Hamel